

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Secrétariat général

Direction générale
des ressources
humaines

Sous-direction du
recrutement

Arrêté modifiant l'arrêté du 1^{er} décembre 2022 nommant les présidents des jurys nommant les présidents des jurys des concours externes, externes spéciaux, internes de l'agrégation et des concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs agrégés correspondants à la session 2023

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse

Vu l'arrêté du 28 décembre 2009 modifié fixant les sections et modalités d'organisation des concours de l'agrégation,

Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture du concours externe, du concours externe spécial et du concours interne de recrutement de professeurs agrégés de l'enseignement du second degré ;

Vu l'arrêté du 1^{er} décembre 2022 nommant les présidents des jurys nommant les présidents des jurys des concours externes, externes spéciaux, internes de l'agrégation et des concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs agrégés correspondants à la session 2023,

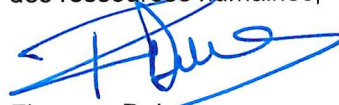
Arrête :

Article 1^{er} : Madame Rina Cohen Muller, maître de conférences, est nommée présidente par intérim du jury du concours externe de l'agrégation dans la section langues vivantes étrangères : hébreu, ouvert au titre de la session 2023, en remplacement de madame Orly Porte, empêchée.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Fait le 19 JUIN 2023

Pour le ministre et par délégation :
La cheffe de service, adjointe au directeur général
des ressources humaines,



Florence Dubo